



1170, boulevard Lebourgneuf

Consultation publique et demande d'opinion CQ

18 mars 2026

Objectif de l'activité

Objectif de l'activité



Consultation publique : réglementation

Activité concernant les modifications réglementaires

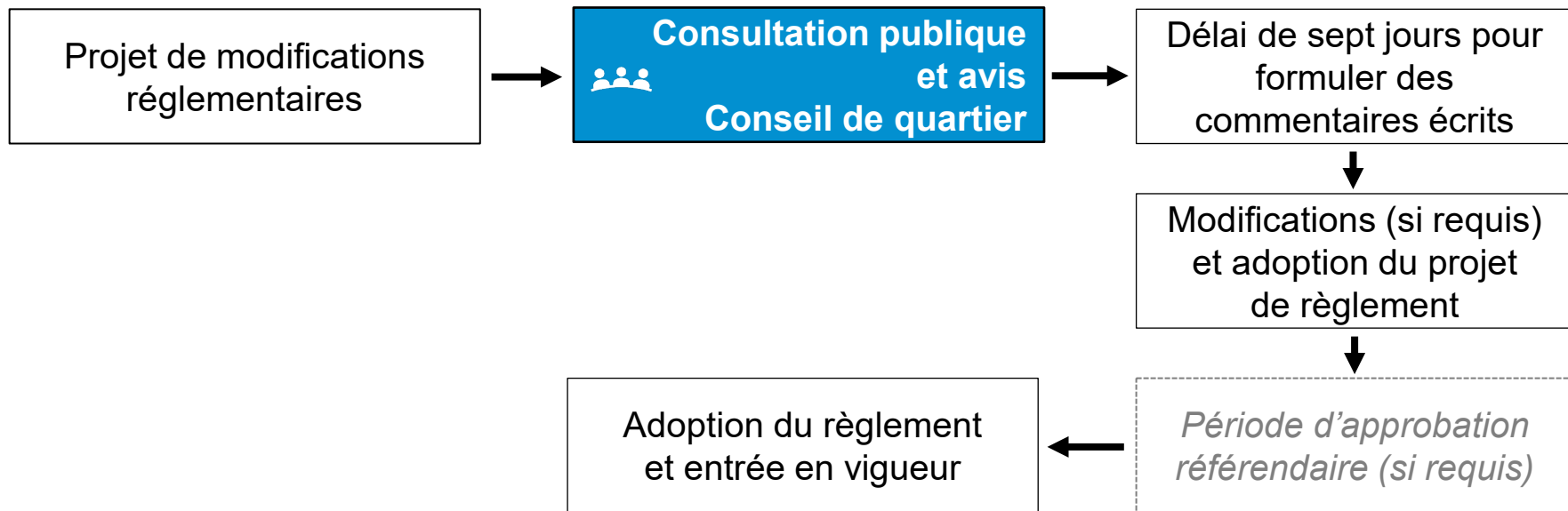
- Présentation des modifications réglementaires
- Questions et commentaires

Objectif de l'activité



Consultation publique : réglementation

Activité concernant les modifications réglementaires



Projet : localisation

Localisation

- Arrondissement des Rivières
- Quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf
- Terrain situé à l'intersection du boulevard Lebourgneuf et de la rue Le Mesnil



Contexte d'insertion

- Bâtiment occupé présentement par des commerces et espaces de bureau
- Exemples : restaurant, cabinet d'avocat, salon de manucure, massothérapie, etc.
- Plusieurs locaux vacants



Présentation du projet

- Diversifier les usages possibles, comme un centre de conditionnement physique, un centre de formation en langues, une entreprise de conception de logiciels, etc.
- Intérêt de l'entreprise *Bougeotte et Placotine* à se relocaliser au 1170, boulevard Lebourgneuf
- Optimiser l'immeuble et réduire les espaces vacants en autorisant les groupes d'usages :
 - *C3 Lieu de rassemblement*
 - *P3 Établissement d'éducation et de formation*
 - *I1 Industrie de haute technologie*

**Bougeotte
& Placotine**

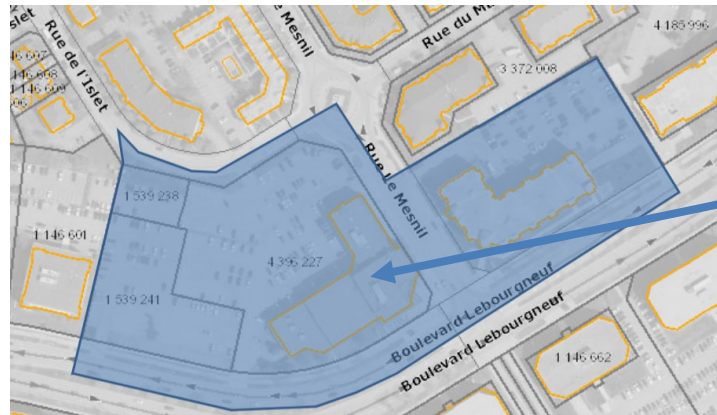


Modifications réglementaires

Modifications réglementaires

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières relativement à la zone 21713Mc, R.C.A.2V.Q. 423

- Règlement de zonage
- Contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire



Zone 21713Mc

Modifications réglementaires



Usages autorisés

Normes actuelles (règlement en vigueur)	Normes proposées (projet de règlement)
<ul style="list-style-type: none">• <i>H1 Logement</i>• <i>C1 Services administratifs</i>• <i>C2 Vente au détail et services</i>• <i>C20 Restaurant</i>• <i>P5 Établissement de santé sans hébergement</i>	<p data-bbox="1033 518 1207 562">Statu quo</p> <p data-bbox="975 704 1101 748">Ajouts</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>C3 Lieu de rassemblement</i>• <i>P3 Établissement d'éducation et de formation</i>• <i>I1 Industrie de haute technologie</i>

Résumé

- Neufchâtel est–Lebourgneuf est bien desservi en commerces de proximité
- La modification réglementaire permet d'encourager la venue de nouveaux commerces et services



Prochaines étapes

Étape	Date (2026)
Consultation publique	18 mars
Demande d'opinion au conseil de quartier	18 mars
Période de sept jours - réception des commentaires écrits	Du 19 au 25 mars
Adoption projet de règlement et avis de motion	28 avril
Adoption du règlement	26 mai
Entrée en vigueur du règlement	Début juin

Merci!